

HONORAIRES EN VIGUEUR AU 1er OCTOBRE 2021 - Exprimés en TTC (TVA en vigueur 20 %) à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur

TRANSACTION

Jusqu'à 75 000 €	9% avec un minimum de 5 000 €*
75 001 à 100 000 €	8,5%
100 001 à 150 000 €	7,5%
150 001 à 200 000 €	6,5%
200 001 à 250 000 €	6%
250 001 à 300 000 €	5,5%
Au-delà de 300 001 €	5%

* à l'exception des parkings, garages: forfait 3000 € TTC

LOCATION

Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06 juillet 1989, selon Loi ALUR décret du 01/08/2014

Pour le locataire

- Visite, constitution de dossier, rédaction du bail:
8 €/m² de surface habitable
- État des lieux d'entrée : 3 €/m² de surface habitable

Honoraires plafonnés à 1 mois de loyer hors charges

Pour le bailleur

- Visite, constitution de dossier, rédaction du bail:
8 €/m² de surface habitable
- État des lieux d'entrée: 3 €/m² de surface habitable

Locaux commerciaux ou professionnels

15% du loyer annuel HT

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 8% du montant du loyer TTC hors charges. Soit 6,67% HT